



Règlement par assurance d'un litige avec un dentiste

Par **yaelle**, le **28/09/2008** à **19:51**

Bonjour,

J'ai eu un litige avec un dentiste concernant un bridge défectueux qu'il m'a posé en décembre 2005. Ce bridge a entraîné des douleurs et d'autres travaux à effectuer sur des dents auparavant saines (au lieu d'un "simple" bridge à refaire il faut faire trois implants : 6000 Euros).

Des attestations m'ont été faites par d'autres dentistes pour signaler ces faits.

Avec l'aide de mon assurance en protection juridique, après deux ans d'attente, ma proposition de règlement amiable de litige a enfin été acceptée par l'assurance adverse (de mon ex dentiste) cette année. Nous avons demandé 8.000 Euros (6.000 Euros d'implants et 2.000 Euros de préjudices).

L'assurance adverse m'a pour l'instant versé 5.000 Euros et demande de recevoir copie de la facture payée (des travaux refaits) pour me régler le solde.

Ont-ils le droit de me demander la copie de cette facture payée en échange du solde de mon affaire (J'avais déjà fait parvenir copie d'un devis de mon dentiste) ? Faut-il encore attendre plus d'un an (durée approximative pour finir ces implants) pour recevoir ce solde de 3.000 Euros alors que mon dossier a été accepté !!???

Cordialement et vous en remerciant par avance pour votre réponse !!

Par **SSISSI**, le **12/01/2013** à **04:47**

Bonjour

J'ai un problème avec un dentiste sur Paris qui vole les dossiers de ses patients ainsi que leur devis, qui change les tarifs en cours de traitement comme ça l'arrange en essayant d'embrouiller les patients en usant de son savoir professionnel. Il ment sans arrêt à ses patients ainsi qu'à ses collègues. Je suis en cours de traitement avec lui pour des implants et j'ai peur qu'il ne finisse pas son traitement si je ne cède pas. Que faire? Merci de m'aider.